



CC des Coteaux Arrats Gimone (Siren : 200042372)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Gimont
Arrondissement	Auch
Département	Gers
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Gérard ARIES

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	53 Boulevard du Nord
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	32200 GIMONT
Téléphone	05 62 67 91 67
Fax	05 62 67 91 68
Courriel	contact@ccag-gers.com
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	11 013
-----------------------------	--------

Densité moyenne 27,27

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 30

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
32	Ansan (213200025)	81
32	Aubiet (213200124)	1 151
32	Aurimont (213200181)	217
32	Bédéchan (213200405)	135
32	Betcave-Aguin (213200488)	91
32	Blanquefort (213200561)	48
32	Boulaur (213200611)	190
32	Escorneboeuf (213201239)	580
32	Gaujan (213201411)	116
32	Gimont (213201478)	3 127
32	Giscaro (213201486)	98
32	Juilles (213201650)	230
32	Lahas (213201825)	186
32	Lartigue (213201981)	202
32	L'Isle-Arné (213201577)	198
32	Lussan (213202211)	239
32	Marsan (213202377)	479
32	Maurens (213202476)	320
32	Mongausy (213202708)	90
32	Montiron (213202880)	141
32	Saint-Caprais (213204670)	148
32	Saint-Élix-d'Astarac (213203748)	187
32	Sainte-Marie (213203888)	417
32	Saint-Martin-Gimois (213203920)	87
32	Saint-Sauvy (213204068)	359
32	Saramon (213204126)	875
32	Sémézies-Cachan (213204282)	60
32	Simorre (213204332)	720
32	Tirent-Pontéjac (213204472)	88
32	Villefranche-d'Astarac (213204654)	153

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement non collectif <i>Création d'un service public d'assainissement : Contrôles de conception, d'implantation et de bonne exécution des assainissements autonomes par le Service Public d'Assainissement Non Collectif à l'exclusion des investissements et de la mise aux normes des installations.</i>

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales - protection en mise en valeur de l'environnement dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie - gestion, aménagement et entretien du verger conservatoire régional du figuier : préservation de la collection - suivi scientifique du conservatoire en lien avec le conservatoire du patrimoine biologique régional (CPBR) - valorisation du conservatoire Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement
<b>Sanitaires et social</b>
- Action sociale
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance <i>Petite enfance : toute action en lien avec l'accueil, l'animation et le suivi des enfants de 0 à 3 ans. Prise de compétence au 1er septembre 2021</i>
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) <i>Mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur délégation de la collectivité compétente. Gestion du centre intercommunal d'action sociale auquel est confié le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)</i>
<b>Développement et aménagement économique</b>
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, ainsi que toutes les autres zones d'activités commerciales <i>compétence partagée, au sens de l'article L1111-4, avec les communes membres de l'EPCI</i>
<b>Développement et aménagement social et culturel</b>
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire <i>d'intérêt communautaire</i>
- Activités péri-scolaires <i>toute action en lien avec l'accueil et l'animation des enfants de 3 à 11 ans et toute action en faveur de l'accueil et l'accompagnement des adolescents de 11 à 17 ans. Prise de compétence périscolaire au 1er janvier 2023</i>
<b>Aménagement de l'espace</b>
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale;</i>
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>Habilitation statutaires: instruction des autorisations du droit des sols pour les communes ayant contractualisé avec la CC;</i>
- Organisation des transports non urbains <i>Mise en oeuvre d'un service de Transport A la Demande sur délégation de la collectivité compétente</i>
- Etudes et programmation - élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics; - diagnostic des ERP et IOP
<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Les communes de la communauté de communes ont transféré un réseau de voirie communale et rurale identifié par procès verbal et cartographie dont la communauté de communes assure l'entretien. Sont exclus des procès verbaux : la voirie urbaine, les chemins piétonniers, les espaces publics ( places, espaces verts, espaces ludiques, aire de stationnement), l'éclairage public. Création et aménagement de la voirie d'intérêt communautaire en fonction des</i>

programmes d'investissement et d'aménagement votés par la communauté de communes. L'entretien des sentiers de randonnée transférés par les communes et identifiés en tant que tel par procès verbal et cartographie. L'entretien consiste en des travaux de fauchage, débroussaillage et élagage. La création et l'aménagement restent de la compétence communale.

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme  
 - *Tourisme d'intérêt communautaire qui consiste en : o des études et des actions de promotion touristique, de valorisation des produits du terroir, o des missions de conseil, d'accueil, d'information, d'animation, de promotion touristique et de développement touristique du territoire,*

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat  
*politique du logement et du cadre de vie pour les actions d'intérêt communautaire*

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

#### Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)  
*? la création et mise à disposition d'infrastructures haut débit conformément aux dispositions de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

- NTIC (Internet, câble...)  
*La communauté de communes déploie sur son territoire un réseau d'infrastructures haut débit pour Internet conformément aux dispositions de l'article L1425-1 du CGCT pour résorber les zones blanches.*

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres  
*Création et gestion d'une fourrière animale: La 3CAG est compétente en lieu et place de ses communes membres pour la gestion d'une fourrière animale sur le territoire communautaire. Coordination des politiques éducatives Mise en ?uvre d'un projet territorial intercommunal de l'enfance et de la jeunesse. Animation de la plateforme emploi formation compétences*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
32	SM d'intérêt scolaire (SMIS) (200076719)	SM fermé	1 117
31	Syndicat des eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save (200082188)	SM fermé	87 468
32	SM de gestion des rivières Astarac et Lomagne (SYGRAL) (200090694)	SM fermé	93 554
32	SMO "Gers Numérique" (200039279)	SM ouvert	154 374
32	SICTOM du secteur Est (253201065)	SM fermé	34 931
32	SICTOM du secteur Sud-Est (253201024)	SM fermé	18 161
32	SM SCOT de Gascogne (200052439)	SM fermé	181 538
31	Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents (200074102)	SM fermé	87 010
32	PETR Pays Portes de Gascogne (200048593)	SM fermé	69 923

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)